

Comité syndical du 17 février 2017

DELIBERATION N° 17-001

Objet : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Le dix-sept février deux mille dix-sept à quatorze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParis
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 15.579.SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération Val de France et de la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France, et extension du périmètre du nouveau regroupement à 17 communes de Seine-et-Marne au 01/01/2016,

Vu la délibération n° 16.12.15-16 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France du 15/12/2016 relative à son adhésion au syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°17-001,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

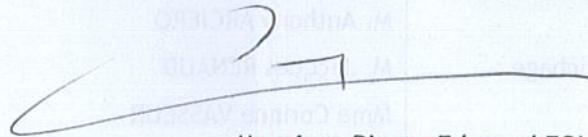
PRECISE que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France adhère pour le compte des 25 communes valdoisiennes de son périmètre ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert

Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre-Edouard EON

